

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 16 Janvier 2009

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 3 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE, Mme TOLLEMER

Absent avec procuration : M. RAUCH (procuration à M. LANOUX)

Absente excusée : Mme GAROT

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. LANOUX

I – Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2008 :

Une observation est faite à propos des convocations faites aux membres de la Commission Urbanisme ; notamment pour les modifications apportées au P.L.U. et la présentation de l'étude de sécurité routière : il aurait été souhaitable que l'ensemble des membres de la Commission Urbanisme soient convoqués, sans exception.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Déclaration préalable à l'édification d'une clôture :

Le maire informe le conseil municipal que depuis la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme d'octobre 2007, l'édification d'une clôture n'est désormais plus soumise à déclaration préalable, sauf dans certains cas particuliers, dont notamment aux abords du château de Colliers pour Muides.

Considérant les prescriptions émises dans le règlement du P.L.U. au sujet des clôtures, il propose au conseil municipal de soumettre l'édification de celles-ci à déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, conformément à la législation en vigueur.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

III – Instauration du permis de démolir sur certaines parties du territoire communal :

Le maire informe le conseil municipal que depuis la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme d'octobre 2007, il est désormais possible d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie du territoire communal. Ce permis de démolir est déjà de rigueur aux abords du château de Colliers. Le maire propose au conseil municipal d'étendre le permis de démolir à l'ensemble de la zone urbaine UA du P.L.U.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IV – Convention entre l'Etat et la commune de Muides-sur-Loire pour mise à disposition des services de la D.D.E.A. de Loir :

Suite à l'approbation du P.L.U., il convient de signer une convention entre l'Etat et la commune de Muides-sur-Loire, pour la mise à disposition des services de la D.D.E.A. de Loir-et-Cher, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire communal.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

V – Indemnité de logement des instituteurs au titre de l'année 2008 :

Suite à la proposition de la Préfecture de Loir-et-Cher de révision annuelle de l'indemnité de logement des instituteurs, le conseil municipal donne un avis favorable à l'augmentation proposée, soit 2 142 € au titre de l'année 2008, pour les instituteurs célibataires, étant précisé que l'indemnité de logement des instituteurs mariés ou chargés de famille, majorée de 25 %, sera de 2 677 €.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VI - Informations diverses :

1°) Résiliation des divers contrats de la station d'épuration :

Le maire informe le conseil municipal, que suite à la mise en service de la station d'épuration intercommunale de Saint-Dyé-sur-Loire, courant décembre 2008, il convient de procéder à la résiliation des contrats de prestataires de services de la station de Muides. Ainsi, une lettre de demande de résiliation au 31 décembre 2008, a été adressée à la société de location de la cuve à boue, ainsi qu'à la société de suivi de l'épandage des boues.

2°) Commission des Affaires Sociales :

Le vestiaire du C.C.A.S. réouvre ses portes samedi matin 17 janvier. Des travaux succincts ont été réalisés par les agents communaux pour un peu plus de confort.

La lecture d'histoires aux enfants par les bénévoles de la bibliothèque commencera mardi soir 20 janvier à l'école. La venue d'un conteur pour enfants, puis pour adultes pourrait être organisée en 2009, ainsi qu'une journée « Portes Ouvertes » à la bibliothèque.

3°) Commission des Travaux et Commission Urbanisme :

Un projet de construction d'un atelier communal dans le quartier Chaumette est actuellement à l'étude. Cette construction permettrait de libérer divers locaux communaux, qui pourraient être réaffectés à d'autres utilisations.

Le gérant de l'épicerie a émis le souhait d'un agrandissement de son local commercial, destiné à une verrière pour les fruits et légumes. Ce projet sera étudié également en 2009.

L'abattage des cèdres jugés dangereux dans le parc de la Cressonnière, aura lieu mercredi 21 janvier.

4°) Commission Culturelle :

Une manifestation est envisagée, cet été dans le parc de la Cressonnière. Cette manifestation rassemblerait diverses expositions d'œuvres d'artistes et d'artisans, ceux-ci exerçant leurs talents devant le public.

5°) Pistes cyclables :

Le maire rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue au Conseil Général de Loir-et-Cher, ce jour. Les travaux de réaménagement de la piste cyclable sur le pont sont prévus pour mi-septembre et dureront de 15 à 18 semaines environ.

6°) Concert de la société musicale et de la Villanelle :

Le concert aura lieu le dimanche 1^{er} février à 15 h 30 à la salle polyvalente de Muides.

Le prochain conseil municipal est proposé à la date du jeudi 26 février 2009 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 30

Muides-sur-Loire le 25 avril 2009

Le Secrétaire de Séance,

Olivier LANOUX

Le Maire,

Bernard CLEMENT